

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE SUR LA TRANSACTION VENTE :

De 0 à 150 000 euros	9 %
de 150 001 euros à 199 999 euros	8 %
de 200 000 à 300 000 euros	6,5 %
de 300 001 euros à + 500 000 euros	5 %

Les prix affichés sont NET vendeur : les honoraires d'agence sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur.

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE SUR LA TRANSACTION LOCATION :

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :
 Zone « très tendue » Zone « tendue » X Zone « non tendue »

Honoraires à la Charge du locataire :

Honoraires de constitution du dossier du locataire et rédaction du bail :	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux :	3 € / m ²

Honoraires à la Charge du propriétaire :

Honoraires d'entremise et de négociation :	8 € / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux :	3 € / m ²

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret N°2014-9890 du 1er Août 2014.

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE SUR L'ESTIMATION DE BIEN IMMOBILIER

ESTIMATION VALEUR VENALE : 150 €

*Barème établi au 30 Juillet 2018
La direction*